

# **I.N.A.M.I.**

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## **Soins de Santé**

Circulaire OA n° 2021/114 du 12 avril 2021

62/1365

63/1346

## **Instructions comptables et statistiques ; Fin projet "hospitalisation à domicile" ; 01-01-2021.**

Suite à la fin du projet « hospitalisation à domicile » au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir mise à jour 2021/01 des instructions de facturation), les instructions comptables et statistiques doivent être modifiées comme suit :

### **Pseudo-codes nomenclature supprimés :**

793634-793645 et 793671-793682

### **Date d'application**

Les codes supprimés repris ci-dessus peuvent être utilisés pour les prestations jusque et y compris le 31/12/2020.

Les codes supprimés repris ci-dessus ne peuvent plus être utilisés pour les prestations à partir du 01/01/2021.

Les pseudo-codes 793656-793660 et 793693-793704, utilisés pour la fin de la prise en charge dans le projet « hospitalisation à domicile » restent provisoirement d'application.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

B. Van Damme  
Directeur général des soins de santé

Annexes : nihil